

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
AVRIL 2015**

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE
DE PREVENTION ET DE VALORISATION DES DECHETS
DEUXIEME AFFECTATION 2015**

Chapitre budgétaire : 907

sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets »

Programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets »

Action « Prévention des déchets» (17200105)

Action « Optimisation de la gestion des déchets» (17200106)

Chapitre budgétaire : 937

: sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets »

Programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets »

Action « Plan régional de prévention» (17200107)

Action « Elaboration mise en œuvre et suivi des plans régionaux de gestion (17200108)

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
PROJET DE DELIBERATION	6
ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUBVENTIONNEES.....	9
ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....	14

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet :

- l'affectation d'un montant de **777 369.50 €** d'autorisations de programme et d'engagement prélevées sur les chapitres 907 et 937 code fonctionnel 72, action « prévention des déchets » (17200105), action « optimisation de la gestion des déchets » (17200106), action « plan régional de prévention » (17200107), Action « Elaboration mise en œuvre et suivi des plans régionaux de gestion (17200108).

Au titre de la politique régionale de soutien à la prévention et de valorisation des déchets votée par délibération **CR n° 105-11 du 17 novembre 2011** (http://mariane.iledefrance.fr/cindocwebjsp/temporaryfiles/ti24174950/DL_030032/RAPCR_105-11RAP.pdf), ce rapport vous propose de participer à la réalisation de **10** opérations dans les domaines suivants :

- **Prévention des déchets :**

- Au titre des subventions d'investissement (17200105) **229 176,00 €**

- **8 176,00 €** pour la mise en place de couches lavables dans deux crèches par le SIRMOTOM(77) – Fiche opération 15004227 ;
- **200 000,00 €** pour la création d'une ressourcerie par le SIRMOTOM (77) – Fiche opération 15004231 ;
- **6 000,00 €** pour une étude de faisabilité de ressourcerie par le syndicat Emeraude (95) – Fiche opération 15004233 ;
- **15 000,00 €** pour l'aménagement d'un local et achat d'un véhicule de collecte par l'association Tous pour un vélo (93) – Fiche opération 15004673 ;

- Au titre des subventions de fonctionnement (17200107) : **293 193,50 €**

- **10 560,00 €** pour l'organisation d'une fête du réemploi par l'association Ma Ressourcerie (75) – Fiche opération 15003038 ;
- **156 050,00 €** pour le plan local de prévention de la C A Argenteuil Bezons (95) – Fiche opération 15004278 ; Il s'agit ici d'une réaffectation suite à la caducité financière de la subvention votée initialement à la CP 13-863 du 20 novembre 2013
- **114 230,00 €** pour le plan local de prévention de la C A Haut Val de Marne (94) – Fiche opération 15004295 ;
- **9 500,00 €** pour l'élargissement de l'action Tritabroc par l'association la Collecterie (93) – Fiche opération 15004669 ;
- **2 853,50 €** pour un évènement sur l'économie circulaire par l'association Circular effect (95) – Fiche opération 15004781 ;

- **Optimisation de la gestion des déchets (17200106) :200 000,00 €**

Au titre des subventions d'investissement

- **200 000,00 €** pour la construction d'une déchetterie par la CA Cergy-Pontoise (95)– Fiche opération 15004677 ;

Au titre des subventions de fonctionnement (17200108)

Affectations pour des études et des missions

- Ce rapport vous propose d'affecter **55 000,00 €** pour la rétribution des commissaires enquêteurs dans le cadre de l'enquête publique du PREDEC

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projet annexées à la délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil régional
d'Ile-de-France



JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION

DU

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DE LA PREVENTION ET DE LA VALORISATION DES DECHETS DEUXIEME AFFECTATION 2015

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014
- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code de l'environnement et notamment ses articles L 541-13 et suivants ;
- VU** La délibération du Conseil Régional N° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération CR 92-11 du 29 septembre 2011 relative à la modulation des aides régionales ;
- VU** La délibération CR 105-11 du 17 novembre 2011 relative à la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets ;
- VU** La délibération CP 14-163 du 10 avril 2014 relative à l'adoption de nouvelles conventions types ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour l'année 2015 ;
- VU** Le rapport CP 15-216 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;
- VU** L'avis de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer, au titre du dispositif de soutien régional à la prévention et à la valorisation des déchets, au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **722 369,50 €** et subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types approuvées par délibération CP n°14-163 du 10 avril 2014 et autorise le président du Conseil Régional à les signer.

Article 2 :

Affecte un montant d'autorisations de programme de **200 000,00 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 72 « Actions en matière de Déchets », programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action « Optimisation de la gestion des déchets » (17200106), conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3 :

Affecte un montant d'autorisations de programme de **229 176,00 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 72 « Actions en matière de Déchets », programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action « Prévention des déchets » (17200105), conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 4 :

Affecte un montant d'autorisations de d'engagement de **293 193,50 €** disponible sur le chapitre 937 « Environnement », sous-fonction 72 « Actions en matière de Déchets », programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action « plan régional de prévention » (17200107), conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 5 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation aux articles 17 et 29 de l'annexe de la délibération n° 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
15004278	Plan local de Prévention	C A Argenteuil Bezons	10/11/2013
15004781	Circular event	Circular Effect	01/12/2014

Article 6 :

Affecte une autorisation d'engagement de **55 000,00 €** pour la rétribution des commissaires enquêteurs dans le cadre de l'enquête publique du PREDEC sur le chapitre 937 « Environnement » du budget 2015 , ligne budgétaire : sous-fonction 72 « Actions en matière de Déchets », programme HP 72001 (172001) Action « Elaboration, mise en œuvre et suivi des plans régionaux de gestion » (17200108)

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : ETAT
RECAPITULATIF DES OPERATIONS
SUBVENTIONNEES**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-216	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	907 - Environnement
Code fonctionnel :	72 - Actions en matière des déchets
Programme :	172001 - Prévention et gestion des déchets
Action :	17200105 - Prévention des déchets

Dispositif :	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

Dossier :	15004227 - OPERATION PILOTE DE MISE EN PLACE DE COUCHES LAVABLES DANS 2 CRECHES MUNICIPALES DE LA COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE		
Bénéficiaire :	R10194 - REG MONTEREAU SIRMOTOM		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	8 176,00 €	Code nature :	204141

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
27 253,00 € HT	30 %	8 176,00 €

Dossier :	15004231 - CREATION D'UNE RESSOURCERIE SUR LE TERRITOIRE DU SIRMOTOM		
Bénéficiaire :	R10194 - REG MONTEREAU SIRMOTOM		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	200 000,00 €	Code nature :	204141

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
700 000,00 € HT	28,57 %	200 000,00 €

Dossier :	15004233 - ETUDE DE FAISABILITE RECYCLERIE		
Bénéficiaire :	R4956 - SYNDICAT EMERAUDE		
Localisation :	VAL D'OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 000,00 €	Code nature :	204141

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
20 000,00 € TTC	30 %	6 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-216	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	907 - Environnement
Code fonctionnel :	72 - Actions en matière des déchets
Programme :	172001 - Prévention et gestion des déchets
Action :	17200105 - Prévention des déchets

Dispositif :	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

Dossier :	15004673 - AMENAGEMENT LOCAL ET VEHICULE DE COLLECTE – ASSOCIATION « TOUS POUR UN VELO »		
Bénéficiaire :	EXM00019 - TOUS POUR UN VELO UN VELO POUR TOUS		
Localisation :	SEINE SAINT DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 000,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
52 416,00 €	TTC 28,62 %	15 000,00 €	

Total sur le dispositif 00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) :	229 176,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 907 - 72 - 172001 - 17200105 :	229 176,00 €
--	--------------

Chapitre :	907 - Environnement
Code fonctionnel :	72 - Actions en matière des déchets
Programme :	172001 - Prévention et gestion des déchets
Action :	17200106 - Optimisation de la gestion des déchets

Dispositif :	00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
---------------------	---

Dossier :	15004677 - CONSTRUCTION DE LA DECHETERIE DES LINANDES		
Bénéficiaire :	R7478 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE		
Localisation :	CA DE CERGY-PONTOISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	200 000,00 €	Code nature :	204141

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
1 805 904,00 €	HT 11,07 %	200 000,00 €	

Total sur le dispositif 00000353 - Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) :	200 000,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 907 - 72 - 172001 - 17200106 :	200 000,00 €
--	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-216	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	937 - Environnement
Code fonctionnel :	72 - Actions en matière des déchets
Programme :	172001 - Prévention et gestion des déchets
Action :	17200107 - Plan régional de prévention

Dispositif :	00000356 - Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)
---------------------	---

Dossier :	15004278 - PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS CA ARGENTEUIL BEZONS (PARTIE FONCTIONNEMENT) : ANNEE 2 ET 3		
Bénéficiaire :	R33483 - COMMUNAUTE AGGLOMERATION ARGENT BEZON		
Localisation :	CA D'ARGENTEUIL/BEZONS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	156 050,00 €	Code nature :	65734

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
312 100,00 €	TTC 50 %	156 050,00 €

Dossier :	15004295 - PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (FONCTIONNEMENT) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU HAUT VAL DE MARNE		
Bénéficiaire :	R23207 - COMMU AGGLO HAUT VAL DE MARNE		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	114 230,00 €	Code nature :	65734

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
228 460,00 €	TTC 50 %	114 230,00 €

Dossier :	15003038 - ORGANISATION D'UNE FETE DU REEMPLOI		
Bénéficiaire :	P0023404 - MA RESSOURCERIE		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 560,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
13 200,00 €	TTC 80 %	10 560,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-216	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	937 - Environnement
Code fonctionnel :	72 - Actions en matière des déchets
Programme :	172001 - Prévention et gestion des déchets
Action :	17200107 - Plan régional de prévention

Dispositif :	00000356 - Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)
---------------------	---

Dossier :	15004669 - LA COLLECTERIE – ELARGISSEMENT DE L'ACTION TRITABROC'		
Bénéficiaire :	P0023497 - LA COLLECTERIE		
Localisation :	MONTREUIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	9 500,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
28 026,00 €	TTC 33,9 %	9 500,00 €	

Dossier :	15004781 - CIRCULAR EVENT - LE 27 MARS 2015 - Université de Cergy-Pontoise		
Bénéficiaire :	P0031280 - CIRCULAR EFFECT		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 853,50 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
5 707,00 €	TTC 50 %	2 853,50 €	

Total sur le dispositif 00000356 - Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement) :	293 193,50 €
--	--------------

Total sur l'imputation 937 - 72 - 172001 - 17200107 :	293 193,50 €
--	--------------

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15003038
--

Commission Permanente du 9 avril 2015

Objet : ORGANISATION D'UNE FETE DU REEMPLOI
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	13 200,00 €	80,00 %	10 560,00 €
	Montant Total de la subvention		10 560,00 €

Imputation budgétaire : 937-72-6574-172001-200
17200107- Plan régional de prévention

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MA RESSOURCERIE
 Adresse administrative : 3 RUE HENRI MICHAUX
75013 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame MARIGRINE AUFRAY MILESY, Présidente

N° SIRET : 52189358600029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Afin d'améliorer son action en faveur de la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets, l'association Ma Ressourcerie organise une fête associative et solidaire du réemploi pour la première fois dans le 13ème arrondissement de Paris.

Cette manifestation a pour objectif de nouer des partenariats avec de nombreux acteurs associatifs engagés sur la lutte contre l'obsolescence programmée, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la « malbouffe », la création artistique à base de matériaux de récupération et sur la promotion d'un nouveau mode alternatif de consommation via le réemploi.

Description :

Cette fête organisée pour le grand public se tiendra sur l'espace public en face de la nouvelle boutique associative de réemploi, en juin ou septembre 2015.

Elle sera organisée autour des pôles suivants :

- grande braderie solidaire d'objets du quotidien
- café réparation en partenariat avec le Pôle Innovant Lycéen du Lycée Lazare Ponticelli
- buffet solidaire et gratuit sur la base d'une collecte de fruits et légumes auprès des commerçants du quartier
- distribution gratuite de livres animée par Circul'livre
- actions originales et ludiques de sensibilisation à la réduction des déchets par une compagnie spécialisée dans les interventions burlesques en milieu urbain, telle que les « Clowns citoyens »
- activités artistiques telles qu'un atelier de broderie urbaine pour enfants animé par l'association Les Parques

Moyens mis en œuvre :

Cette fête nécessitera l'achat d'outils de communication tels que flyers, kakemono, etc.

La directrice de la boutique associative sera en charge d'organiser et de promouvoir ces actions ; environ 20% de son temps, et donc de son coût salarial pour l'association, y sera consacré.

Intérêt régional :

Appui aux actions développées par les recycleries – ressourceries afin de leur donner de la visibilité.

Public(s) cible(s) :

Les habitants du 13^{ème} arrondissement et des arrondissements limitrophes.

Détail du calcul de la subvention :

Dans le cadre de la mesure 2 - axe 1 de la politique régionale de soutien financier en matière de prévention et gestion des déchets, la subvention a été calculée selon les modalités suivantes :

- 80 % des dépenses de fonctionnement estimés à 13 200 euros TTC, soit 10 560 euros

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Salaires	8 200,00	62,12%
Achats outils de communication	2 000,00	15,15%
Prestations de service	3 000,00	22,73%
Total	13 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	2 640,00	20,00%
Subvention Région prévisionnelle	10 560,00	80,00%
Total	13 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	10 560,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide au démarrage des ressourceries	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004227
--

Commission Permanente du 9 avril 2015

Objet : OPERATION PILOTE DE MISE EN PLACE DE COUCHES LAVABLES DANS 2 CRECHES MUNICIPALES DE LA COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	27 253,00 €	30,00 %	8 176,00 €
	Montant Total de la subvention		8 176,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200105- Prévention des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REG MONTEREAU SIRMOTOM
 Adresse administrative : 22 RUE DE LA GRANDE HAIE
 77130 MONTEREAU FAULT YONNE
 Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
 Représentant : Monsieur YVES JEGO, Président

N° SIRET : 25770174800028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le SIRMOTOM est un syndicat de collecte et de traitement situé dans le sud de la Seine-et-Marne. Il assure sa compétence sur 40 communes adhérentes représentant 50 618 habitants.

Le SIRMOTOM est en 3ème année de son programme local de prévention des déchets ou PLP. Dans le cadre de ce dernier, le SIRMOTOM envisage la mise en place des couches lavables dans 2 crèches municipales à Montereau-Fault-Yonne ; la crèche municipale « Maison des parents » qui accueille 15 enfants en permanence et la crèche municipale « Au Confluent des Bambins » qui accueille 70 enfants en permanence.

Le SIRMOTOM doit procéder au recrutement d'un cabinet chargé de l'accompagner dans le montage et le suivi du projet.

Une expérimentation sera réalisée dans un premier temps, sur une durée de quatre mois. Elle comprendra le montage du comité de pilotage, un test d'un mois en situation réelle, et la rédaction des différents documents de synthèse. Si ce test se révèle concluant, dans un deuxième temps, la démarche

sera pérennisée sur la crèche concernée.

Les objectifs sont :

- Evaluer la faisabilité de la mise en place des couches lavables dans les crèches
- Pérenniser la démarche, si les résultats se révèlent être concluants.

Description :

Un Comité de Pilotage, avec les acteurs locaux concernés, sera créé afin d'assurer le suivi de l'opération, composé par :

- Le SIRMOTOM, pilote du projet
- L'ADAPEI (Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales) de Montereau, prestataire pour le lavage des couches ;
- La Mairie de Montereau-Fault-Yonne, pour les crèches « Maison des Parents » et « Au Confluent des Bambins ».

Durant le déroulement de l'expérimentation, un prestataire d'accompagnement sera engagé. Le service comprend l'accompagnement au niveau opérationnel et la location des couches lavables durant le test.

Le projet test sera développé en 6 étapes sur les 2 crèches :

1ère étape : Visite des 2 crèches en expérimentation et des locaux de l'ADAPEI.

2ème étape : Visite d'un « établissement témoin », qui fonctionne avec des couches lavables, située à Férolles-Attilly (77150).

3ème étape : Réunion avec l'équipe d'encadrement du projet (COFIL), qui aura pour objectif de définir les différents modèles de couches à tester, les actions de sensibilisation des agents des crèches et les conditions de ramassage et de lavage des couches.

4ème étape : Une réunion d'information sera organisée à destination des parents, en présence de l'équipe d'encadrement, pour chacune des crèches

5ème étape : Une journée de formation du personnel de chacune des crèches à l'utilisation des couches lavables sera organisée par le prestataire, qui formera et accompagnera les salariés durant la 1ère journée de démarrage.

6ème étape : Déroulement du test sur 1 mois, où le personnel de chacune des crèches essaiera 3 types de couches afin de choisir, à l'issue de celui-ci, le modèle le plus adapté.

Si le test est concluant, la généralisation de l'utilisation des couches lavables avec l'achat du modèle choisi par les agents des 2 crèches concernées sera mise en place.

Pendant la durée du test, le prestataire d'accompagnement sera mis à disposition 2 heures par semaine, pour assurer le suivi de l'opération en permanence téléphonique et par mail pour chaque crèche.

Les deux crèches seront tenues d'informer le SIRMOTOM sur la quantité de bacs d'ordures ménagères collectés avant et pendant le test.

Moyens mis en œuvre :

Un prestataire privé accompagnera les crèches durant le test.

Pendant la phase test :

- les différentes couches lavables seront louées
- 10 sacs étanches, des voiles de protection, et des poubelles seront achetés.

Pour la pérennisation de l'opération :

- les couches lavables nécessaires seront achetées en nombre suffisant
- une machine à laver pour chacune des crèches.

Intérêt régional :

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du PREDIF.

Public(s) cible(s) :

Le personnel des 2 crèches, ainsi que les parents, et au-delà la population du SIRMOTOM.

Détail du calcul de la subvention :

La mesure 1 est appliquée. Le taux de 30% est appliqué au montant total de l'opération 27 253 €HT, donnant le résultat de 8 176 € pour la subvention régionale.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Prestation d'accompagnement	6 700,00	24,58%	Fonds propres	19 077,00	70,00%
Matériel phase de test	1 570,00	5,76%	Subvention Région prévisionnelle	8 176,00	30,00%
Matériel phase de pérennisation	18 983,00	69,65%	Total	27 253,00	100,00%
Total	27 253,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	4 088,00 €
2016	4 088,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	31 360,24 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	266 758,36 €
	Montant total	298 118,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004231
--

Commission Permanente du 9 avril 2015

Objet : CREATION D'UNE RESSOURCERIE SUR LE TERRITOIRE DU SIRMOTOM
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	700 000,00 €	28,57 %	200 000,00 €
Montant Total de la subvention			200 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200105- Prévention des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REG MONTEREAU SIRMOTOM
 Adresse administrative : 22 RUE DE LA GRANDE HAIE
 77130 MONTEREAU FAULT YONNE
 Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
 Représentant : Monsieur YVES JEGO, Président

N° SIRET : 25770174800028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le SIRMOTOM est un syndicat de collecte et de traitement situé dans le sud de la Seine-et-Marne. Il assure sa compétence sur 40 communes adhérentes représentant 50 618 habitants. Le SIRMOTOM est en 3ème année de son programme local de prévention des déchets ou PLP. Depuis plusieurs années, il mène une réflexion pour créer une ressourcerie sur son territoire.

La mise en place de la ressourcerie du SIRMOTOM a plusieurs objectifs :

Agir en faveur de l'environnement

- Valoriser les déchets encombrants issus des ménages, par le réemploi et la réutilisation ;
- Communiquer sur l'action environnementale des acteurs engagés ;
- Promouvoir les éco-gestes et la prévention des déchets ;
- Communiquer sur les actions et les résultats de la structure, en permettant une découverte pédagogique des activités du site.

Développer l'économie sociale et solidaire

- Contribuer au développement de la dynamique territoriale, en proposant une activité novatrice ;
- Encourager à la création d'emplois pérennes ;
- Faciliter l'insertion de personnes en difficulté ;
- Mettre en avant le marché de l'occasion ;
- Encourager la responsabilisation et l'autonomie de tous les acteurs.

Description :

La ressourcerie du SIRMOTOM est un projet monté, depuis le départ, en partenariat avec la communauté Emmaüs Brie, située à La Grande-Paroisse. C'est un acteur incontournable du réemploi, présent depuis plus de 30 ans.

La particularité du projet réside dans ce partenariat, ainsi que dans son montage conjoint et concerté. Emmaüs dispose des compétences et de la connaissance du territoire nécessaire pour accéder au gisement, le réparer et le mettre en valeur dans l'espace de vente. Il dispose de la visibilité nécessaire, et de la reconnaissance du grand public sur cette thématique du réemploi.

Ainsi, le SIRMOTOM s'est appuyé sur cette expertise pour co-construire ce projet, afin que les tâches et compétences soient clairement distribuées :

- le SIRMOTOM assure la fourniture des locaux et la communication autour du projet, des événements qui y sont liés, et mettra en place des moyens pour faciliter l'accès au gisement de déchets encombrants, textiles et petits électroménagers
- Emmaüs aura à sa charge l'exploitation courante de la ressourcerie, avec la récupération des gisements, la réparation, le réemploi, et la mise en vente.

La ressourcerie a été conçue à proximité de la déchèterie de manière à faciliter ses missions.

L'activité de la ressourcerie s'organisera comme suit :

- Une collecte séparative des encombrants ménagers, textiles et petits appareils électroménagers. L'objectif est de préserver leur état ou de les réparer/relooker, afin de pouvoir envisager leur réemploi. Cette collecte s'effectuera par le biais des déchèteries, de l'apport volontaire des particuliers et de collectes complémentaires. A cet effet, un espace de dépôt destiné aux véhicules légers a été prévu, complété par un espace de stockage où le matériel collecté sera trié.
- Le tri, le contrôle, le nettoyage, le relookage, et la réparation de ces objets, afin qu'ils puissent être ensuite disposés dans les différents espaces de ventes. La revente de ces objets permettra de financer les coûts de collecte et de valorisation. Les éléments invendables seront reconditionnés afin d'être envoyés vers les filières de traitement adaptées.
- L'éducation à l'environnement, la sensibilisation des usagers et clients aux gestes éco-citoyens, et en particulier l'encouragement à la pratique du réemploi, et donc à la prévention des déchets, sera un point incontournable du projet. En effet, les ateliers de réparation seront visibles depuis l'espace de vente, derrière des vitres ; ce qui permettra de mettre en avant le travail réalisé par Emmaüs.

Moyens mis en œuvre :

L'ensemble des bâtiments seront construits spécifiquement pour la Ressourcerie, et le SIRMOTOM prend en charge la totalité des travaux.

Intérêt régional :

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du PREDIF.

Public(s) cible(s) :

L'ensemble de la population du SIRMOTOM

Détail du calcul de la subvention :

La mesure 2 est appliquée. Comme le coût global des travaux est estimé au maximum à 1 500 000,00 €, le plafond maximal de subvention de 200 000 € est atteint.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Construction des locaux de la ressourcerie	700 000,00	100,00%	Fonds propres	500 000,00	71,43%
			Subvention Région prévisionnelle	200 000,00	28,57%
Total	700 000,00	100,00%	Total	700 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	100 000,00 €
2016	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	31 360,24 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	266 758,36 €
	Montant total	298 118,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004233
--

Commission Permanente du 9 avril 2015

Objet : ETUDE DE FAISABILITE RECYCLERIE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	20 000,00 €	30,00 %	6 000,00 €
	Montant Total de la subvention		6 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200105- Prévention des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT EMERAUDE
 Adresse administrative : 12 RUE MARCEL DASSAULT
 95130 LE PLESSIS BOUCHARD
 Statut Juridique : Syndicat Mixte
 Représentant : Monsieur YANICK PATERNOTTE, Président

N° SIRET : 25950236700024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le syndicat de collecte et de traitement des déchets Emeraude souhaite, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des déchets, lancer une étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie sur son territoire.

Le syndicat souhaite se faire accompagner par un cabinet d'études spécialisé pour étudier la faisabilité de ce projet.

Description :

Une étude interne réalisée a mis en avant le faible taux de réemploi des encombrants collectés, l'absence de structures permanentes de réemploi sur le territoire, la part d'usagers fréquentant la déchèterie prête à se rendre dans une recyclerie dès lors que celle-ci serait située à proximité.

L'étude vise à étudier les conditions techniques, économiques, juridiques dans lesquelles un projet de recyclerie peut être viable sur le territoire du syndicat Emeraude et sera complétée par le dimensionnement de cette structure, la recherche de locaux ainsi que la vérification de la fiabilité du porteur de projet qui s'est d'ores et déjà manifesté

Moyens mis en œuvre :

Un comité de pilotage sera constitué afin de suivre et valider les différentes étapes de l'étude

Intérêt régional :

Ce projet relève de l'objectif fixé par le PREDA de créer 30 recycleries d'ici à 2019 sur le territoire francilien.

Public(s) cible(s) :

Les habitants et les professionnels du territoire du syndicat

Détail du calcul de la subvention :

Dans le cadre de la mesure 2 - axe 1 de la politique régionale de soutien financier en matière de prévention et gestion des déchets, la subvention a été calculée selon les modalités suivantes :

- 30 % des dépenses estimées à 20 000 euros TTC, soit 6 000 euros

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Cout de l'étude	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	14 000,00	70,00%
Subvention Région prévisionnelle	6 000,00	30,00%
Total	20 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	40 358,50 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	12 810,00 €
	Montant total	53 168,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004278
--

Commission Permanente du 9 avril 2015

Objet : PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS CA ARGENTEUIL BEZONS (PARTIE FONCTIONNEMENT) : ANNEE 2 ET 3
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	312 100,00 €	50,00 %	156 050,00 €
	Montant Total de la subvention		156 050,00 €

Imputation budgétaire : 937-72-65734-172001-200
17200107- Plan régional de prévention

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE AGGLOMERATION
ARGENT BEZON

Adresse administrative : 203 RUE MICHEL CARRE
95870 BEZONS

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur Philippe DOUCET, Président

N° SIRET : 20000077600050

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Cette subvention a été votée à la CP 13-863 du 20 novembre 2013.

L'affectation permettra le paiement de cette opération.

La précédente subvention a fait l'objet d'une caducité financière

Objectifs :

Un Programme Local de Prévention (PLP) des déchets est une déclinaison territoriale du Plan Régional de Réduction des déchets en Ile de France (PREDIF). Sur un territoire donné, il permet, d'une part de détailler les objectifs de prévention des déchets propres aux acteurs et au territoire concernés et d'autre part, de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Il porte sur les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA), c'est-à-dire sur l'ensemble des flux de déchets issus des ménages qui sont gérés par la collectivité, en dehors des déchets dits « occasionnels » tels que les encombrants, les déchets verts et les déchets de bricolage. Toutefois, le plan d'actions doit comporter

des actions en direction de ces flux.

L'objectif espéré d'impact à 5 ans du programme est de réduire à minima de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) du territoire de la collectivité, évaluée au démarrage du programme (état zéro). Les objectifs du PLP seront également en cohérence avec ceux du PREDMA de – 25 kilos par habitant des déchets ménagers et assimilés en 2014 par rapport à 2005 (ordures ménagères et assimilées résiduelles, collectes sélectives, JRM et emballages, collectes sélectives verre, collectes sélectives biodéchets et ou déchets verts, déchets occasionnels).

Pour les années 2 et 3, la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons s'engage a minima à :

- Etablir un Programme Local de Prévention des déchets (tel que décrit ci-après) à l'appui du diagnostic de l'état initial qui sera mis à jour
- Définir les indicateurs de suivi et d'évaluation du programme et des actions, leur méthode de mesure
- Fournir la matrice Compta Coût ADEME remplie pour l'année arrivée à échéance et donner son accord pour que le Conseil Régional puisse avoir accès à cette matrice complétée sur SINOE
- Permettre à l'animateur PLP de suivre les formations et de participer aux rencontres organisées par la Région Ile de France et / ou l'ADEME
- Remplir les fiches PLP et transmettre des retours d'expérience sur les actions entreprises afin de pouvoir bénéficier en contrepartie des outils proposés et capitalisés par l'ADEME

Un Programme Local de Prévention des déchets comporte notamment :

- un diagnostic de l'état initial
- un programme d'actions pour les années suivantes, avec priorisation des thématiques et des actions de prévention des déchets (descriptif, public cible, moyens mis en œuvre, calendrier prévisionnel, gisement d'évitement potentiel, estimation des tonnages qui seront détournés pour atteindre les – 7 %, objectifs fixés...)
- au moins une action dans chacune des 6 thématiques suivantes : la sensibilisation des publics à la prévention des déchets; les actions éco-exemplaires de la collectivité; les actions d'évitement de la production de déchets : stop-pub, achats éco-responsables, réemploi, réutilisation, etc. ; les actions relatives à la diminution des bio-déchets : gaspillage alimentaire, compostage, etc...; les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ; les actions de prévention qualitative
- des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme et des actions de prévention des déchets, leur méthode de mesure et un état zéro de ces indicateurs (qui servira de base à l'évolution des tonnages)
- un comité de suivi et un comité de pilotage (ouvert aux partenaires extérieurs et aux différents services de la collectivité)
- des moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions de prévention des déchets et notamment un animateur principal du Programme Local de Prévention des déchets, ainsi qu'un élu référent
- un budget prévisionnel

A la fin de chaque année de contractualisation, un bilan annuel est rédigé dans lequel sont détaillés notamment les objectifs fixés, les résultats obtenus, les explications sur les différences entre les deux et le plan d'actions de l'année suivante.

Description :

La Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons a établi un plan d'actions prévisionnel à l'appui de son diagnostic du territoire, de la caractérisation des déchets ménagers qui a été effectuée et des acteurs potentiels qui pourraient être associés.

Les 15 actions ont été hiérarchisées en fonction de différents critères : gisement d'évitement, potentiel de réduction, freins, leviers, coût et références disponibles :

- Compostage domestique : distribution de composteurs, réunions publiques, maître composteur, réalisation de supports de communication...
- Compostage en établissement et pieds d'immeubles (2 actions) : opération témoin, charte d'engagement, formation du personnel et des relais...
- Stop pub : création d'un autocollant...
- Lutte contre le gaspillage de papier : information des agents, programmation du matériel, dématérialisation des documents...
- Promotion des produits durables plutôt que jetables et des produits moins nocifs : sensibilisation interne, intégration de critères dans les marchés publics de la collectivité...
- Promotion de la réutilisation, de la réparation : étude d'implantation d'une recyclerie, organisation de journée de la réparation, guide du réemploi...
- Achats éco responsables : actions de sensibilisation...
- Promotion de l'eau du robinet : actions de sensibilisation...
- Développement de la collecte des textiles : développement des points de collecte, sensibilisation...
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : campagne de communication, animations...
- Promotion des langes lavables : travaux avec les crèches municipales...
- Animations auprès des scolaires et des centres de loisirs : actions de sensibilisation...
- Sensibilisation des entreprises à la prévention : opération éco-défis...
- Limiter les déchets dangereux : limitation de leur utilisation par la collectivité et promotion d'alternatives auprès des commerçants et artisans...

Ces actions doivent contribuer à l'atteinte de l'objectif de diminution des tonnages qui s'élevaient en 2011 à 407 kilos par habitant et par an d'Ordures Ménagères Résiduelles (soit 28, 5 kilos par habitant en moins d'ici à 2017) et à 509,10 kilos par habitant et par an de Déchets Ménagers et Assimilés.

Moyens mis en œuvre :

La Communauté d'Agglomération a été accompagnée par un bureau d'études chargé de l'aider à élaborer le diagnostic du territoire et le plan d'actions du Programme Local de Prévention des Déchets.

La réalisation des différentes missions s'appuiera sur les moyens humains en interne de la Communauté d'Agglomération et sur les acteurs potentiels identifiés pendant la phase de diagnostic. La mise en œuvre de certaines actions pourra être en tout ou partie confiée à des prestataires extérieurs.

Intérêt régional :

Ce projet s'inscrit dans la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets en Ile-de-France, et particulièrement dans l'axe 1, mesure 1 « soutenir les actions et les programmes d'actions pour

la prévention de déchets ».

Cette opération contribue à l'atteinte de l'objectif d'impact du plan régional de réduction des déchets en Ile de France.

Public(s) cible(s) :

Tous les acteurs susceptibles de mettre des actions en faveur de la réduction des déchets en place ou en mettant déjà en place.

Détail du calcul de la subvention :

Il s'agit de la mesure 1 de l'axe 1.

Le montant de la subvention représente 50 % des dépenses associées soit 156 050,00 €

Localisation géographique :

- CA D'ARGENTEUIL/BEZONS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Moyens humains	188 500,00	60,40%	Fonds propres	156 050,00	50,00%
Supports de communication	50 800,00	16,28%	Subvention Région	156 050,00	50,00%
Formation	4 400,00	1,41%	Prévisionnelle		
Prestations extérieures	58 000,00	18,58%	Total	312 100,00	100,00%
Acquisition de matériel	10 400,00	3,33%			
Total	312 100,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	156 050,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

2012	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	32 240,00 €
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	64 625,50 €
2012	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2012	Soutien aux télécentres et aux espaces de travail collaboratif	100 000,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	64 234,00 €
2012	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	48 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	156 050,00 €
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	53 760,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	902 325,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	26 680,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	725 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	200 000,00 €
2014	Soutien aux points d'accueil à la création et au développement d'entreprise - PACE	40 000,00 €
	Montant total	2 437 914,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004295
--

Commission Permanente du 9 avril 2015

Objet : PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (FONCTIONNEMENT) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU HAUT VAL DE MARNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	228 460,00 €	50,00 %	114 230,00 €
	Montant Total de la subvention		114 230,00 €

Imputation budgétaire : 937-72-65734-172001-200
17200107- Plan régional de prévention

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMU AGGLO HAUT VAL DE MARNE
 Adresse administrative : 19 AVENUE DE LA SABLIERE
 94371 SUCY EN BRIE CEDEX
 Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
 Représentant : Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Président

N° SIRET : 24940008600032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne qui regroupe sept communes (Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, Noisau, Ormesson-sur-Marne, Le Plessis-Trévisé, La Queue-en-Brie, Sucy-en-Brie) pour une population totale de 105 173 habitants (au recensement de 2011) souhaite être accompagnée pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des déchets.

Description :

Un Programme Local de Prévention (PLP) des déchets est une déclinaison territoriale du Plan Régional de Réduction des déchets en Ile de France (PREDIF). Sur un territoire donné, il permet, d'une part de détailler les objectifs de prévention des déchets propres aux acteurs et au territoire concernés et d'autre part, de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

L'objectif espéré d'impact à 5 ans du programme est de réduire à minima de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) du territoire de la collectivité, évaluée au démarrage du programme (état zéro). Les objectifs du PLP seront également en cohérence avec ceux du PREDMA de - 25 kilos par habitant des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères et assimilées résiduelles, collectes sélectives, JRM et emballages, collectes sélectives verre, collectes sélectives biodéchets et ou déchets verts, déchets occasionnels).

La subvention votée est pour les deux premières années de mises en œuvre du Programme Local de Prévention des déchets de la communauté d'agglomération du Haut Val de Marne.

Pour les années 1 et 2, la Communauté d'Agglomération s'engage à minima à :

- Etablir un Programme Local de Prévention des déchets (tel que décrit ci-après) incluant le diagnostic de l'état initial
- Définir les indicateurs de suivi et d'évaluation du programme et des actions, leur méthode de mesure et évaluer ces indicateurs pour l'année zéro
- Fournir la matrice Compta Coût ADEME remplie pour l'année arrivée à échéance et donner son accord pour que le Conseil Régional puisse avoir accès à cette matrice complétée sur SINOE
- Permettre à l'animateur PLP de suivre les formations et de participer aux rencontres organisées par la Région Ile de France et / ou l'ADEME
- Remplir les fiches PLP et transmettre des retours d'expérience sur les actions entreprises afin de pouvoir bénéficier en contrepartie des outils proposés et capitalisés par l'ADEME

Un Programme Local de Prévention des déchets comporte notamment :

- un diagnostic de l'état initial
- un programme d'actions pour les années suivantes, avec priorisation des thématiques et des actions de prévention des déchets (descriptif, public cible, moyens mis en œuvre, calendrier prévisionnel, gisement d'évitement potentiel, estimation des tonnages qui seront détournés pour atteindre les - 7 %, objectifs fixés...)
- au moins une action dans chacune des 6 thématiques suivantes : la sensibilisation des publics à la prévention des déchets ; les actions éco-exemplaires de la collectivité ; les actions d'évitement de la production de déchets : stop-pub, achats éco-responsables, réemploi, réutilisation, etc. ; les actions relatives à la diminution des bio-déchets : gaspillage alimentaire, compostage, etc...; les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ; les actions de prévention qualitative
- des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme et des actions de prévention des déchets, leur méthode de mesure et un état zéro de ces indicateurs (qui servira de base à l'évolution des tonnages)
- un comité d'installation et de suivi des PLP
- ¿ des moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions de prévention des déchets et notamment un animateur principal du Programme Local de Prévention des déchets, ainsi qu'un élu référent
- un budget prévisionnel

A la fin de chaque année de contractualisation, un bilan annuel est rédigé dans lequel sont détaillés notamment les objectifs fixés, les résultats obtenus, les explications sur les différences entre les deux et le plan d'actions de l'année suivante.

Moyens mis en œuvre :

La réalisation des différentes missions s'appuiera sur les moyens humains interne de la CA Haut Val de Marne. Des missions pourront être confiées à des prestataires extérieurs.

Intérêt régional :

Ce projet s'inscrit dans la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets en Ile-de-France, et particulièrement dans l'axe 1, mesure 1 « soutenir les actions et les programmes d'actions pour la prévention de déchets ».

Cette opération contribue à l'atteinte de l'objectif d'impact du plan régional de réduction des déchets en Ile de France.

Public(s) cible(s) :

Les administrés, les entreprises, les établissements scolaires, les associations... les services de la Communauté d'Agglomération, les services communaux. Tous les acteurs susceptibles de mettre des actions en faveur de la réduction des déchets en place ou en mettant déjà en place.

Détail du calcul de la subvention :

Il s'agit de la mesure 1 de l'axe 1 de la politique régionale de soutien financier en matière de prévention et gestion des déchets, la subvention a été calculée selon les modalités suivantes :

- 50% des dépenses de fonctionnement TTC associées au temps passé sur la thématique prévention par les agents du service et aux frais externes d'animation et de communication pour les 2 premières années de la mise en œuvre du Programme de prévention, soit 114.230 € pour 2 ans.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Moyens humains interne	95 688,00	41,88%	Fonds propres	114 230,00	50,00%
Supports de communication	42 772,00	18,72%	Subvention Région prévisionnelle	114 230,00	50,00%
Animation territoriale	25 000,00	10,94%			
Etudes et prestations diverses	65 000,00	28,45%	Total	228 460,00	100,00%
Total	228 460,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	40 000,00 €
2016	40 000,00 €
2017	34 230,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	1 362 976,00 €
	Montant total	1 362 976,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004669
--

Commission Permanente du 9 avril 2015

Objet : LA COLLECTERIE – ELARGISSEMENT DE L’ACTION TRITABROC’
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	28 026,00 €	33,90 %	9 500,00 €
	Montant Total de la subvention		9 500,00 €

Imputation budgétaire : 937-72-6574-172001-200
17200107- Plan régional de prévention

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA COLLECTERIE
 Adresse administrative : 56 BOULEVARD CHANZY
93100 MONTREUIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : M.WISZNIA PRESIDENT

Date de publication au JO : 3 mars 2012

N° SIRET : 75187049400018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La Collecterie est une ressourcerie qui collecte les objets réemployables et les déchets réutilisables, les trie, les répare, les transforme et organise des ventes solidaires afin de les relancer dans le cycle d'un usage quotidien. Elle est adhérente au Réseau des Ressourceries et au REFER Île-de-France.

En cohérence avec ses activités de réemploi, la Collecterie a développé en 2013 un projet innovant de récupération des invendus en fin de brocante : « TRITABROC' ». Cette action répond à plusieurs objectifs en cohérence avec la prévention des déchets :

- Sensibiliser les usagers et les organisateurs de brocantes au recyclage, au tri sélectif et au réemploi des déchets en les incitant à apporter leurs invendus dans les containers de tri sélectif de la structure.
- Organiser la synergie des acteurs locaux du recyclage et du réemploi (associations, sociétés ou particuliers) en les faisant connaître au public.

- Permettre une réduction sensible des coûts d'enlèvement des déchets de fin de brocante.

Description :

L'action TRITABROC' a été testée en 2013 : sur les 13 actions menées, cette opération a permis de collecter 12 tonnes de déchets qui étaient initialement destinés à l'enfouissement ou l'incinération.

Uniquement mis en place sur les brocantes de Montreuil en 2013, l'objectif de l'aide au renouvellement de cette action est de multiplier le nombre et les lieux d'intervention. Ainsi l'opération «Tri sélectif du bric-à-brac» va se déployer en 2015 avec 10 actions prévues sur des vide-greniers assez conséquents (200 exposants au minimum) sur 4 villes : Montreuil, Bagnolet, Romainville, Noisy-le-Sec. Afin d'assurer plus de présence sur le terrain et de sensibiliser un maximum de personnes la Collecterie intervient en partenariat avec une association d'éducation à l'environnement Les Fourmis Vertes.

Le déroulement de l'action sur le terrain se fait en plusieurs étapes :

1. La rencontre avec les organisateurs des évènements pour leur expliquer le projet et la démarche et après leur accord il s'élabore avec eux une réflexion commune sur l'emplacement le plus stratégique du pôle de réemploi.
2. Mise en place de la signalétique positionnée sur chaque container. Signalétique simple pour une identification aisée de chaque catégorie de déchet.
3. L'installation sur le terrain se fait par la mise en place des pôles de réemploi / recyclage sur la brocante avec les containers et la documentation. Deux animateurs sont en charge de rencontrer chaque exposant afin de leur expliquer la démarche et de les inciter à apporter leurs invendus à la fin de l'évènement plutôt que de les laisser sur le trottoir.
4. En fin de journée, c'est une équipe de 4 à 6 personnes qui accueille les usagers sur le pôle pour assurer la collecte.
5. Après l'évènement, l'équipe de la Collecterie s'occupe des tonnages collectés afin de trier les objets selon des catégories plus spécifiques pour les distribuer aux différents partenaires et organismes chargés de leur transformation, pour leur réemploi et leur recyclage : association, éco-organisme, entreprise

Moyens mis en œuvre :

La réalisation des différentes missions s'appuiera sur les moyens humains internes à la Collecterie. Des missions pourront être confiées à des prestataires extérieurs.

Intérêt régional :

Ce projet s'inscrit dans la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets en Ile-de-France, et particulièrement dans l'axe 1, mesure 1 « soutenir les actions et les programmes d'actions pour la prévention de déchets ».

L'intérêt majeur de ce projet est la sensibilisation d'un public très divers composé tant de professionnels que des citoyens lambda.

Public(s) cible(s) :

Organisateurs : habitants, associations...

Collectivités : élus, chargés de mission, responsables d'antenne de quartier, techniciens ...

Exposants : hommes, femmes, enfants, familles, jeunes ou moins jeunes

Visiteurs : tout public (population vivant dans la précarité et cherchant les bonnes affaires au meilleur prix ou vendant des objets leur appartenant pour améliorer un peu leur quotidien, des chineurs, des promeneurs....).

Détail du calcul de la subvention :

Il s'agit de la mesure 2 de l'axe 1 de la politique régionale de soutien financier en matière de prévention et gestion des déchets, la subvention a été calculée selon les modalités suivantes :

- 33.90% des dépenses de fonctionnement TTC, soit 33.90% de 28.026 € TTC ce qui équivaut à 9.500 € TTC.

Localisation géographique :

- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	2 700,00	9,63%	Fonds propres	11 026,00	39,34%
Prestations extérieures	6 900,00	24,62%	Subvention Région prévisionnelle	9 500,00	33,90%
Charges de personnel	13 000,00	46,39%	Subvention Est-Ensemble prévisionnelle	3 500,00	12,49%
Charges de fonctionnement	5 426,00	19,36%	Subvention SYCTOM prévisionnelle	4 000,00	14,27%
Total	28 026,00	100,00%	Total	28 026,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	9 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	10 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	28 057,79 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	25 442,28 €
2014	Aide au démarrage des ressourceries	10 000,00 €
	Montant total	73 500,07 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004673
--

Commission Permanente du 9 avril 2015

Objet : AMENAGEMENT LOCAL ET VEHICULE DE COLLECTE – ASSOCIATION « TOUS POUR UN VELO »
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	52 416,00 €	28,62 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-200
17200105- Prévention des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION TOUS POUR UN VELO
 Adresse administrative : 33 RUE DE L'EGALITE
 93260 LES LILAS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Philippe RICHON, Président

N° SIRET : 75101649400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'association « Tous Pour Un Vélo » répond à une demande de circulation douce en ville et permet le réemploi de vélos et des pièces détachées souvent délaissés. Par un système de collecte des vélos des particuliers, l'association évite que ces derniers soient jetés ou abandonnés sur la voie publique. Les vélos collectés sont réparés lorsque c'est possible et si ça ne l'est pas ils sont démontés afin d'en récupérer les pièces. L'action de collecte est complétée par une série d'ateliers de réparation qui se déroulent soit dans un local fixe soit lors d'ateliers mobiles qui se déroulent dans les quartiers prioritaires.

Description :

L'association existe depuis 2012 et aujourd'hui elle a acquis une certaine notoriété, notamment pour son service de collecte des vélos usagés, ce qui l'oblige à investir dans :

- La location d'un local plus grand,
- ainsi que dans un véhicule polyvalent permettant d'une part de collecter les vélos et d'autre part

d'assurer les animations de réparation mobile.

L'association vient ainsi de contractualiser un bail de 3 ans avec un propriétaire privé pour un local au 112 rue Romain Rolland aux Lilas d'une superficie de 60m² qui peut accueillir 15 adhérents ou visiteurs par ouverture. Il comprendra 5 postes fixes en atelier « Auto-réparation » (stand pince vélo fixé au mur), 5 postes fixes en atelier « Réparation » (2 établis), 5 postes en atelier « Upcycling » (table et chaise). Le local permet également de stocker les vélos collectés qui permettent aux adhérents de bénéficier de pièces détachées gratuites.

Comme aucun réparateur de vélos n'est présent sur ce secteur, les ateliers réparation permettent également d'effectuer des réparations pour les visiteurs qui amènent leur propre vélo.

A l'aide d'un véhicule adapté de type camping-car aménagé pour le transport des cycles collectés et de l'outillage. L'association TPUV met en place un atelier mobile dans les quartiers ciblés par les services politiques des villes partenaires.

Le public est accueilli sur des stands (Pieds de réparation Vélo) par un animateur TPUV (Présent toute la journée pour l'aide et le suivi à apporter aux participants) qui les dirige, soit vers un vélo collecté à sa taille, soit le vélo du participant et le forme à la réparation de ces cycles.

Le véhicule est adapté pour recevoir sous son auvent (Intempéries) plus de 10 participants qui seront gérés et suivis par un animateur (Voir un bénévole de plus!). Le véhicule permet de travailler par tous les temps. Un espace intérieur dans le véhicule avec point d'eau, point électricité, point pharmacie, point accueil. Le ou les participants pourront apprendre à réparer eux même leurs montures, seront sensibilisés au réemploi avec les vélos collectés qui seront donnés le jour de l'animation. Ils pourront également avec les pièces détachées collectées, bénéficier gratuitement de pièces de rechange pour leurs propres vélos.

Moyens mis en œuvre :

La réalisation des différentes missions s'appuiera sur les moyens humains internes à l'association. Un poste en emploi tremplin a été sollicité auprès du Conseil Régional d'Île-de-France pour compléter les moyens humains de l'association. Des missions pourront être confiées à des prestataires extérieurs.

Intérêt régional :

Ce projet s'inscrit dans la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets en Ile-de-France, et particulièrement dans l'axe 1, mesure 1 « soutenir les actions et les programmes d'actions pour la prévention de déchets ».

Public(s) cible(s) :

Tous publics pour les ateliers fixes, principalement un public en difficulté dans les quartiers prioritaires.

Détail du calcul de la subvention :

Il s'agit de la mesure 2 de l'axe 1 de la politique régionale de soutien financier en matière de prévention et gestion des déchets, la subvention a été calculée selon les modalités suivantes :

- 28,62% des dépenses d'investissement TTC, soit 28,62% de 52.416 € TTC ce qui équivaut à 15.000 € TTC.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	1 000,00	1,91%
Achat de véhicule	35 000,00	66,77%
Aménagement Rénovation Local	16 416,00	31,32%
Total	52 416,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	17 616,00	33,61%
Subvention Région prévisionnelle	15 000,00	28,62%
Subvention CA Est-Ensemble prévisionnelle	8 900,00	16,98%
Subvention ACSé prévisionnelle	4 400,00	8,39%
Subvention SYCTOM prévisionnelle	6 500,00	12,40%
Total	52 416,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004677
--

Commission Permanente du 9 avril 2015

Objet : CONSTRUCTION DE LA DECHETERIE DES LINANDES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	1 805 904,00 €	11,07 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CERGY PONTOISE

Adresse administrative : HOTEL D'AGGLOMERATION
95027 CERGY PONTOISE

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président

N° SIRET : 24950010900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)
Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Plaine des Linandes à Cergy, la communauté d'agglomération souhaite y construire, Chemin des Mérites, sur un terrain qui lui appartient, une déchèterie qui se substituera à celle du Boulevard de la Paix dans le quartier de l'horloge.

Le projet permettra d'optimiser le fonctionnement du site (tri facilité, capacité du site étendu, sécurité et information des usagers, compactage des déchets pour un transport optimisé, etc.) et de créer un nouvel espace qui permettra le détournement pour réemploi des objets apportés, dans le cadre des objectifs de réduction des tonnages prévus au Programme Local de Prévention des Déchets.

Description :

Le projet est basé sur un concept de déchèterie sans quai avec compacteurs et alvéoles de stockage, permettant une sécurité des usagers accrue (suppression des risques de chutes), une limitation des intrusions et vols de matériaux (matériaux non accessibles) et une optimisation du fonctionnement du site (compactage des déchets, reprise en chargeurs, etc.).

Un bâtiment permettra d'accueillir les flux à réemployer ainsi que les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) et les DDS (déchets diffus spécifiques) dans des conditions de stockage optimisées.

La zone « ressourcerie » destinée aux objets à détourner occupe environ 200 m² du bâtiment, permettant une activité de réemploi avec taux de détournement estimé à 3 % concernant des objets en bon état. Le vidage du local sera organisé à travers des partenariats avec les associations locales. Ponctuellement, il sera possible d'organiser des événements de type ateliers de réparation / customisation encadrés par un membre d'une association.

L'étude économie circulaire et économie sociale et solidaire » lancée en décembre 2014 intègre un volet visant à identifier les acteurs ou projets susceptibles de capter les flux collectés pour réemploi sur la nouvelle déchèterie et à proposer une organisation cohérente entre la communauté d'agglomération, le délégataire en charge des déchèteries et les acteurs (convention de partenariat, organisation sur site, etc.).

Moyens mis en œuvre :

L'opération d'aménagement de la nouvelle déchèterie a fait l'objet d'avenants au contrat de DSP, à la convention tripartite et au contrat de location qui définissent les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération :

confie au délégataire, en sa qualité de maître d'ouvrage des installations, la conception, le financement et la réalisation des ouvrages composant la nouvelle déchèterie ainsi que leur exploitation

indemnise le délégataire, au titre du « fait du prince », de l'ensemble des coûts correspondants de sorte qu'ils ne soient pas répercutés sur le service public industriel et commercial de traitement des déchets

Intérêt régional :

Le projet de construction de la déchèterie des Linandes s'inscrit dans les objectifs régionaux fixés par le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA), le Plan de Réduction des déchets en Ile-de-France (PREDIF) et le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD).

Il permettra d'augmenter la valorisation matière, de mettre en place un dispositif de collecte des déchets dangereux et contribuera au réemploi.

Public(s) cible(s) :

Les habitants de la Communauté d'Agglomération

Détail du calcul de la subvention :

Dans le cadre de la mesure 3 – Axe 2 de la politique régionale de soutien financier en matière de prévention et gestion des déchets, la subvention a été calculée selon les modalités suivantes :

- 20 % des dépenses d'investissement pour la réalisation des travaux estimés à 1 805 904 euros HT, soit 361 180, 80 euros, plafonnés à 200 000 euros

Localisation géographique :

- CA DE CERGY-PONTOISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	1 805 904,00	100,00%
Total	1 805 904,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	1 605 904,00	88,93%
Subvention Région prévisionnelle	200 000,00	11,07%
Total	1 805 904,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	100 000,00 €
2016	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	588 606,00 €
2012	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	400 000,00 €
2012	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Action innovante	25 000,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	29 310,30 €
2012	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	23 100,00 €
2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	3 999 900,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 609 909,40 €
2013	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	441 394,50 €
2013	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	40 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	371 416,50 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	21 600,00 €

2013	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	109 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	7 262 944,52 €
2014	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	13 340,00 €
2014	Soutien aux nouveaux PLD & mise en compatibilité des PLD approuvés	126 160,00 €
2014	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	44 000,00 €
2014	Soutien au développement du conseil en mobilité en Ile-de-France (Fct)	33 000,00 €
2014	Equipements sportifs d'intérêt régional	1 800 000,00 €
2014	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2014	Terrains Synthétiques de grands Jeux	437 500,00 €
	Montant total	17 838 681,22 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004781
--

Commission Permanente du 9 avril 2015

Objet : EVENEMENT SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE- LE 27 MARS 2015 - UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	5 707,00 €	50,00 %	2 853,50 €
	Montant Total de la subvention		2 853,50 €

Imputation budgétaire : 937-72-6574-172001-200
17200107- Plan régional de prévention

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIRCULAR EFFECT
 Adresse administrative : 31 RUE DU VIVIER
 95220 HERBLAY
 Statut Juridique :
 Représentant : Monsieur BENJAMIN ROUGEYROLES, Président

N° SIRET : 80796432500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)
 Rapport Cadre : CR105-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'élaboration tardive du plan de financement n'a pas permis de présenter cette opération à une précédente commission

Objectifs :

Promouvoir l'économie circulaire dans toutes ses formes (prévention, éco-conception, réemploi réutilisation, économie de fonctionnalité, économie de partage, upcycling ...) notamment auprès des étudiants pendant leur formation. Faire rencontrer des étudiants et des professionnels pour susciter des vocations et des possibilités d'embauche ou de futurs stages en lien avec l'économie circulaire.

Description :

Cette initiative est née d'un projet étudiant 2014 nommé « Upcycling Day » qui a eu lieu le 5 mars 2014 (<http://www.upcyclingday.org>). Suite au succès de cette journée, quatre étudiants en charge de l'organisation ont décidés de réitérer l'expérience chaque année dans une université différente. Ils ont créé l'association « Circular Effect », une association extérieure à la faculté. Upcycling Day était centralisé autour d'un unique sujet de l'économie circulaire (l'upcycling), Circular Event sera une journée événement

constituée de plusieurs conférences animées par des spécialistes et des stands/animations sur l'ensemble des thématiques de l'économie circulaire (économie de partage, économie de fonctionnalité, économie collaborative, crowdfounding, upcycling, éco-conception).

Description de conférences :

9h15 – 9h45 : Mot d'ouverture du président de l'université.

Mr François Germinet, président de l'université de Cergy-Pontoise et Mr Christian David, Responsable du Master Environnement de l'Université de Cergy-Pontoise

10h00 – 11h30 : Etat des lieux de l'économie circulaire

Mr Arab Hobbalah, chef de la consommation responsable au plan environnemental des Nations Unis.

Mme Anne de Béthencourt, vice-présidente de l'institut de l'économie circulaire, porte-parole de Nicolas Hulot.

Mr Arnaud Gossement, avocat spécialisé en environnement chez Gossement Avocat docteur en droit, administrateur et porte-parole de France Nature Environnement.

13h00 - 14h30 : L'économie circulaire et sa partie organique

15h00 - 16h30 : L'économie circulaire et le BTP

Animation : Carl Enckell, avocat spécialisé dans l'environnement, Responsable du groupe de travail réglementaire de l'Institut de l'économie circulaire.

Mr Eric Allodi, Directeur associé et co-fondateur de EPEA, Paris.

Mme Rym Mtibaa, chargée de mission économie circulaire et référente régionale prévention/réemploi matériaux/déchets du BTP. Région Île-de-France.

BellaStock, association d'architecture œuvrant pour la valorisation des territoires et de leurs ressources en proposant des alternatives à l'acte de construire.

Cléo Laneyrie, Doctorante à l'Université de Cergy-Pontoise. Thèse : Valorisation des granulats issus de déchets de chantiers de BTP : Caractérisation de bétons contenant des granulats issus de recyclage de matériaux de construction.

17h00 – 17h30 : Mot de fermeture

Grégory Giavarina, délégué général de l'institut de l'économie circulaire et Anne de Béthencourt, Vice-présidente de l'institut de l'économie circulaire, porte-parole de Nicolas Hulot.

Durant ces conférences, les supports d'informations seront imprimés pour permettre un meilleur suivi des interventions. Pendant les inter-conférences, il est prévu d'organiser l'intervention d'initiatives locales dans le domaine de l'économie circulaire.

Cette journée sera également l'occasion de présenter sous format de stand/animation des innovations. Certain de ces stands feront des démonstrations en temps réel faisant participer le public. Un stand de rencontre professionnelle sera organisé pour permettre aux étudiants de rencontrer des acteurs dans le domaine de l'économie circulaire et de présenter les métiers de cette thématique. Ces rencontres permettront peut-être de susciter des vocations dans le domaine de l'économie circulaire.

Moyens mis en œuvre :

- Mise en place d'un site internet (Circular Effect) pour communiquer autour de l'évènement.
- Elaboration de support de communication (flyers, poster, livret...) et d'une vidéo explicative de l'économie circulaire.
- Impression du contenu des conférences pour les visiteurs inscrits.
- Buffet d'accueil constitué de boissons chaudes (thé / café), de jus de fruits et de miniardises.
- Mise en place de différents partenariats :
- Université de Cergy-Pontoise : mise à disposition de locaux et prêt de matériels pour la journée, sécurité du salon.
- La fondation Nicolas Hulot qui co-organise le projet : financement d'une vidéo sur l'économie circulaire.

- Alternative consumer, Issue environnement et Weeton (associations étudiantes) : moyen humain.
- Futur Akor (agence de communication sur l'écoconception) : film de la journée et communication.
- Bijou Bar, restaurant et bar qui s'occupera de la restauration de la journée.

Intérêt régional :

Cet évènement permet de toucher une cible importante que sont les étudiants pendant leur parcours de formation sur des thématiques aussi importantes que l'économie circulaire, la prévention (notamment l'écoconception), le réemploi et la réutilisation. Ils seront ainsi amenés à intégrer ces concepts dans leur réflexion pendant leur enseignement et par la suite lorsqu'ils seront sur le marché du travail ou lorsqu'ils deviendront des entrepreneurs, c'est une façon aussi de susciter de nouvelles vocations.

L'objectif de l'association Circular Effect est de créer un évènement itinérant qui se tiendra chaque année dans une université francilienne différente et qui s'adaptera aux formations données par l'université.

Cet évènement contribue aux objectifs du PREDIF – Axe I inciter à la réduction des déchets et de leur nocivité – Mesure 1 soutenir les actions et les programmes d'action pour la prévention des déchets.

Public(s) cible(s) :

Les étudiants (principale cible), les collectivités territoriales, le monde associatif, entrepreneurs,...

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Création du site internet	57,00	1,00%	Fonds propres	2 853,50	50,00%
Supports de communication et de conférence	3 100,00	54,32%	Subvention Région prévisionnelle	2 853,50	50,00%
Buffet	800,00	14,02%	Total	5 707,00	100,00%
Logistique d'animation et déferrement	1 750,00	30,66%			
Total	5 707,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
----------	---------

2015	2 853,50 €
------	------------